



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : FOURNITURE DE PAPIER  
D'IMPRESSION A DESTINATION DES SERVICES  
MUNICIPAUX PASSE AVEC LA SOCIETE INAPA  
FRANCE**

**DÉCISION N° DM-21-372  
EN DATE DU 26 OCTOBRE 2021**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la Commande Publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°A-20-494 en date du 2 juin 2020 portant délégation de signature à Madame Alida VALVERDE, Adjointe au Maire ;

**VU** l'invitation à concourir envoyée sur la plateforme Maximilien le 01/06/2021 ;

**CONSIDÉRANT** l'offre de la société INAPA France jugée économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec la société INAPA FRANCE, sise 11 rue de la Nacelle – Villabé 91814 Corbeil-Essonnes, représentée par Monsieur Fabrice VERDON, Directeur Commercial, le marché de fourniture de papier d'impression à destination des services municipaux.

Les prestations donnent lieu à un accord-cadre à bons de commandes pour une durée de 6 mois dont le maximum annuel est fixé à 7 500 € HT (9 000 € TTC).

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de l'administration  
générale et de l'open data,

***Signé***

**Alida VALVERDE**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20211026-lmc1H8943H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 26/10/2021  
Date de Publication : 26/10/2021